

**PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2025**

**PLAN QUINQUENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2025 - 2029**

expliqués aux citoyens



VILLE DE
POHÉNÉGAMOOK

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens, chères concitoyennes,



Benoît Morin, maire

Il me fait plaisir de vous présenter le budget 2025 adopté le 18 décembre dernier. Les membres du conseil municipal et du personnel administratif ont travaillé très fort afin de vous présenter ce budget, dans le contexte particulier du nouveau rôle d'évaluation. Nous avons ainsi réduit considérablement notre taux de taxation afin de tenir compte des nouvelles valeurs du rôle, tout en assurant un certain équilibre entre le développement, l'amélioration des services municipaux et la capacité de payer des citoyens.

Nous sommes convaincus que l'année 2025 marquera la poursuite ou la mise en chantier de différents projets-phares, qui feront de Pohénégamook une ville toujours plus vivante et attractive.

DOSSIERS PRIORITAIRES POUR L'ANNÉE 2025

- Mise aux normes de 5 stations de pompage d'eaux usées
- Études, plans et devis du projet de réfection du Chemin de la Tête-du-Lac
- Embauche d'un(e) chargé(e) de projet pour le développement du Parc intergénérationnel
- Acquisition d'une pelle mécanique et d'un camion-benne
- Acquisition d'équipements spécialisés pour feux de forêt
- Réfection et réaménagement intérieur de l'hôtel de ville
- Deuxième phase d'enrochement de la Rivière St-François
- Poursuite des démarches pour la protection du lac
- Mise en valeur du Petit pont international
- Projet de service de garde éducatif en communauté
- Création de logements abordables
- Amélioration de la gestion des actifs
- Recherche active de subventions

BUDGET MUNICIPAL EN BREF

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

6,8 M \$

pour la prestation de services municipaux à la population. Il s'agit d'une bonification de 3.6 % comparative-ment au budget précédent.

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2025

5,5 M \$

en investissements prévus pour le maintien des actifs et le développement de projets structurants au cours de la prochaine année.

TAUX TAXES FONCIÈRES

↓ 33 %

pour l'ensemble des taux de taxes foncières générales comparative-ment à 2024.

SUBVENTIONS

78 %

des investissements planifiés pour l'année 2025 seront financés par des programmes d'aides financières gouvernementales.

Frind de chiffres ?

Consultez les tableaux détaillés du budget 2025 et du plan quinquennal d'immobilisations 2025-2029 à la section « CITOYENS /Conseil municipal» sur notre site Internet : www.pohenegamook.net

APERÇU DES ACTIFS DE LA VILLE (NON-EXHAUSTIF)



25

employés
permanents
et saisonniers



1

brigade
incendie



89 km

de réseau
routier



80 km

de réseau
d'aqueduc
et d'égout



7

bâtiments
municipaux



66 km²

de parcs et
espaces verts



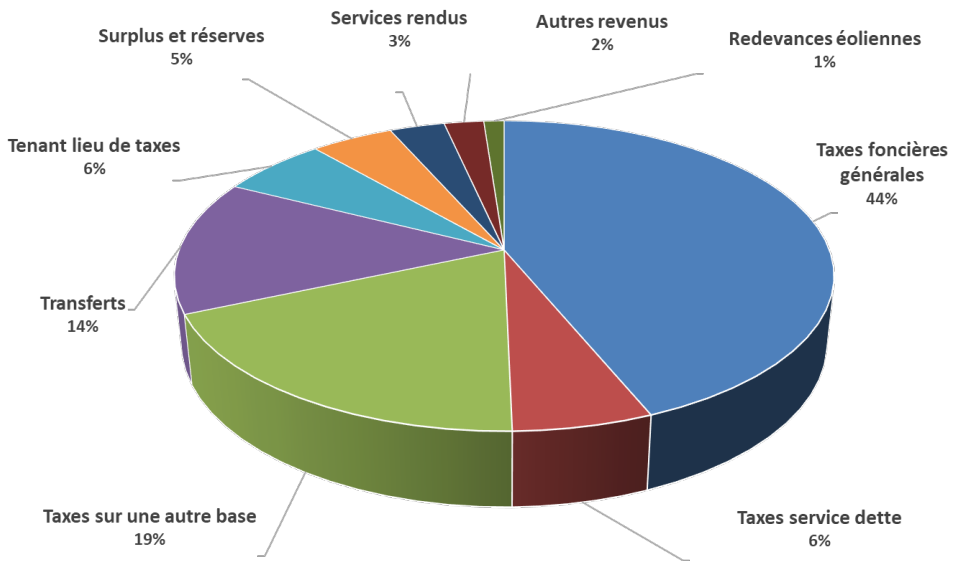
14

équipements
roulants

PRÉVISION DES REVENUS

Le budget de fonctionnement de la Ville de Pohénégamook, à l’instar des autres villes et municipalités du Québec, repose sur différentes sources de revenus. La source principale étant les taxes, représentant 69% des revenus.

RÉPARTITION DES REVENUS



Taxes foncières générales : taxes sur l’évaluation foncière des immeubles

Taxes service dette : taxes appliquées au remboursement des obligations

Taxes sur une autre base : taxes de services et taxes spéciales

Transferts : aides financières, subventions

Tenant lieu de taxes : compensations de taxes sur les immeubles gouvernementaux (écoles, CLSC, douanes, etc.)

Surplus et réserves : utilisation du surplus des années antérieures et des réserves pour dépenses spécifiques

Services rendus : ententes intermunicipales, branchements aux réseaux d’aqueduc et d’égouts, activités récréatives, etc.

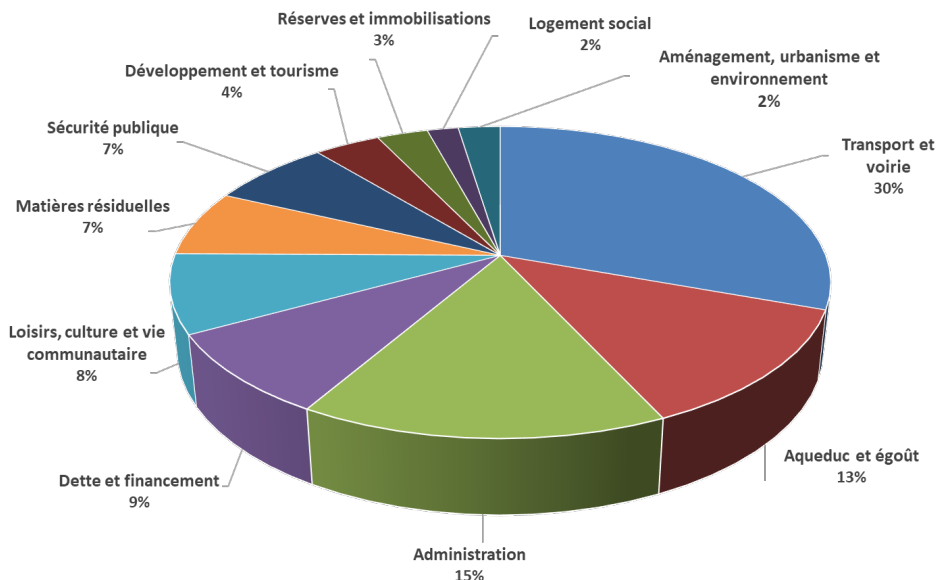
Autres revenus : droits de mutation, intérêts sur arriérés et placements, remboursements divers, dons, etc.

Redevances éoliennes : redevances d’opération des parcs éoliens

PRÉVISION DES DÉPENSES

Près de la moitié du budget (43 %) est allouée à l'entretien du réseau routier et des systèmes d'eaux potable et usées. Les autres départements, incluant la gestion de la dette et des matières résiduelles, se partagent le 57 % restant.

RÉPARTITION DU BUDGET PAR DÉPARTEMENT



Transport et voirie : entretien du réseau routier (asphaltage, rapiéçage, nivelage, déneigement, éclairage des rues, etc.)

Aqueduc et égout : entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout

Administration : gestion financière et administrative (élus municipaux, direction générale, services des finances et du greffe, etc.)

Dette et financement : remboursement du fonds de roulement, des obligations et des frais d'intérêt

Loisirs, culture & vie communautaire : programmation d'activités et d'événements, camp de jour, animation et entretien des infrastructures sportives et culturelles, etc.

Matières résiduelles : collecte des ordures

et du recyclage, enfouissement, etc.

Sécurité publique : brigade incendie, cotisation à la Sûreté du Québec, etc.

Développement & tourisme : accompagnement des entreprises, élaboration de projets socioéconomiques, opération du bureau d'accueil touristique, promotion touristique et communications

Réserves : diverses réserves financières (élections, étangs aérés, réseaux d'aqueduc et d'égouts, etc.)

Logement social : gestion et entretien des logements à prix modique

Urbanisme : application de la réglementation, émission de permis, aménagement, zonage, environnement

TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES 2025

Les taxes foncières d'un immeuble sont en fonction de la valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation.

Vu la hausse marquée du rôle d'évaluation 2025-2026-2027 comparativement au rôle antérieur, l'administration municipale a décidé de *diminuer de 33 %* les taux de taxation afin de réduire l'impact fiscal sur les contribuables.

TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES (par 100 \$ éval.)	2024	2025
RÉSIDUELLE AGRICOLE FORESTIER	1,262 \$	0,846 \$
NON-RÉSIDENTIELLE INDUSTRIELLE	1,463 \$	0,973 \$
6 LOGEMENTS ET +	1,409 \$	0,931 \$
TERRAINS VAGUES DES- SERVIS	1,925 \$	1,269 \$

Le taux de *taxes foncières générales* est déterminé en fonction de la catégorie d'immeuble à laquelle appartient la propriété. Par exemple, les propriétés résidentielles font partie de la catégorie « *résiduelle* » alors que les commerces sont de la catégorie « *non-résidentielle* ».

TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES (par 100 \$ éval.)	2024	2025	DIMINUTION
SERVICE DE LA DETTE	0,1645 \$	0,1182\$	↓ 29 %

Le taux de taxe foncière attribuable au *service de la dette* est identique pour toutes les catégories d'immeubles. Les revenus générés par cette taxe servent au remboursement en capital et intérêts de la dette nette pour l'année en cours.

PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2029

Le programme quinquennal d'immobilisations* est un outil de planification des investissements que la Ville prévoit effectuer au cours des cinq prochaines années afin d'assurer le maintien de ses actifs et la réalisation de projets particuliers. Pour la période 2025-2029, ils sont évalués à 32 M \$.

	2025	2026	2027	2028	2029
INVESTISSEMENTS	5,5 M \$	6,0 M \$	15,2 M \$	5,0 M \$	0,3 M \$

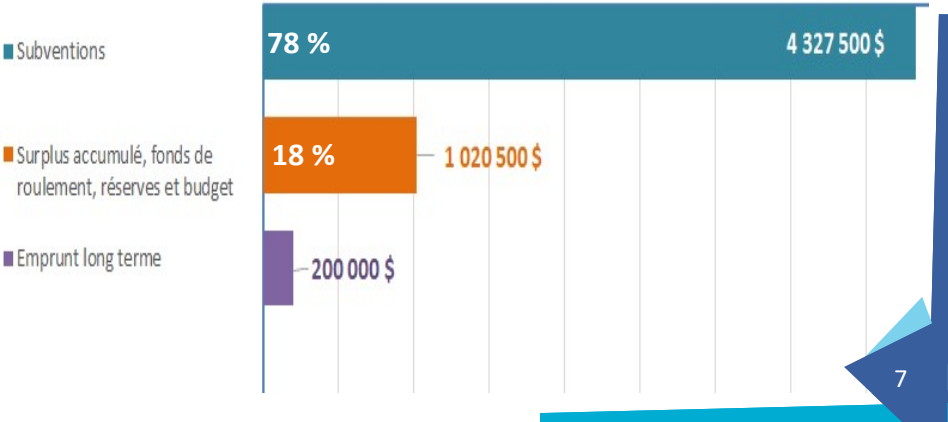
** Il est à noter que ce programme ne constitue en aucun cas un engagement final de l'administration municipale, mais plutôt une présentation de ses intentions.*

Vous désirez en savoir plus sur les investissements à venir ?

Consultez le tableau détaillé du plan triennal d'immobilisations 2025-2029 à la section « CITOYENS /Conseil municipal» sur notre site Internet : www.pohenegamook.net

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN 2025

Le financement des projets inscrits au programme quinquennal d'immobilisations pour l'année 2025 repose essentiellement sur des subventions gouvernementales (78 %), la différence étant couverte par des fonds municipaux (18 %) et des emprunts à long terme (4 %).





VILLE DE
POHÉNÉGAMOOK

1309, rue Principale
Pohénégamook (Québec) G0L 1J0
Tél.: 418 863-7722
courriel : info@pohenegamook.net

Suivez-nous!



www.pohenegamook.net